



Informer le jaf sur un déménagement

Par **vali1981**, le **31/05/2012 à 17:44**

Bonjour,

Je déménage avec mon fils à 800 km du papa. Je l'ai informé, il n'a pas fait opposition à ce départ car il ne s'en occupe pas. J' ai la garde d mon fils et le papa à la garde libre.

J'écris pour savoir si je dois faire une quelconque procédure ou informer le Juge pour enfants avant mon départ.

Merci de me répondre.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **31/05/2012 à 19:34**

Bonjour,vous ne pouvez pas avoir tous les 2 la garde de l'enfant. le mieux c'est de signer un accord amiable avec le pere sur les nouvelles modalités de visite, des frais de transport et de faire entériner votre accord par le juge. si le pere ne s'oppose pas au déménagement,n'oubliez pas de l'informer par LRAR de votre nouvelle adresse dans le mois qui suit votre déménagement,cordialement

Par **vali1981**, le **31/05/2012 à 20:39**

Merci beaucoup pour l'info.